

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 10 mai 2021
N° CP-2021-5-2-3

2^{ème} Commission

Commission de l'excellence éducative, de l'accompagnement des familles et de l'autonomie

Service instructeur

Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins

Service consulté

PRÉVENTION DU VIEILLISSEMENT : ADHÉSION À L'INSTITUT RECAPPS (RECHERCHE COLLABORATIVE SUR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ)

Résumé : Dans le cadre du bien vieillir, la MAIA développe des actions de prévention sur le volet du sport/santé. Afin d'améliorer l'évaluation de ces actions, favoriser leur promotion, s'intégrer dans un réseau de recherches nationales, il est proposé d'adhérer à l'institut RECAPPS (Recherche Collaborative sur l'Activité Physique et la Promotion de la Santé) pour un montant de 100 € annuel.

Dans le cadre du parcours des personnes âgées, les MAIA sont impliquées dans une politique de prévention du vieillissement et participe activement au développement d'actions dans le cadre du sport/santé.

A titre d'exemple, l'action « Les Olympiades des aînés », organisée en 2019 sur le territoire de la MAIA Thur-Doller, est amenée à être généralisée sur l'ensemble du Sud Alsace en 2021.

De nombreuses actions en sport santé sont également soutenues par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la perte d'autonomie.

Si l'intérêt de l'apport de l'activité physique sur le bien-être des personnes est généralement admis, il manque encore très souvent les évaluations sur les mesures d'impacts individuels et collectifs de ces activités.

L'institut ReCAPPS (Recherche Collaborative sur l'Activité Physique et la Promotion de la Santé) permet de contribuer à mesurer ces effets autour d'accompagnement de recherches-actions. Il permet aussi de fédérer les acteurs et de promouvoir les actions au niveau national.

L'adhésion à cet institut nous permettra :

- D'intégrer un réseau de chercheurs, d'acteurs et d'utilisateurs, nationaux et internationaux, impliqués dans une démarche de promotion de la santé par les activités physiques et le sport au niveau national, comme international ;
- D'être informé des dernières innovations et publications nationales et internationales, notamment en sciences humaines et sociales dans ce secteur ;
- Participer à des recherches collaboratives multi-sites novatrices.

Afin de s'inscrire dans cette dynamique et ce réseau, il est proposé l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à l'institut RECAPPS qui a validé notre demande d'adhésion en date du 2 janvier 2021. Le coût de l'adhésion est de 100 euros annuels. Cette somme sera imputée sur l'opération P1000002 T02 (chapitre 011 - nature 6281 - fonction 420). Notre adhésion sera effective lorsque le montant de la cotisation sera réglé.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Adhérer à l'institut Recherche Collaborative sur l'Activité Physique et la Promotion de la Santé (ReCAPPS),
- Approuver les statuts de l'institut ReCAPPS, joints en annexe au présent rapport,
- M'autoriser à signer le bulletin d'adhésion,
- Désigner un Conseiller d'Alsace représentant la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'institut ReCAPPS.

Le coût de l'adhésion est de 100 euros annuels. Cette somme sera imputée sur l'opération P1000002 T02 (chapitre 011 - nature 6281 - fonction 420)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY